

**DECISION N° 2026/010/AG
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCES AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Directeur de SEISAAM dont le siège social est sis Route de Lochères – 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C et divers décrets portant statuts particuliers de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert au SEISAAM afin de pourvoir 2 emplois :

- 1 adjoint administratif pour le Foyer d'Accueil Spécialisé de Bar le Duc ;
- 1 adjoint administratif pour le service Finances à Bar le Duc.

ARTICLE 2 :

Date limite de la réception des dossiers de candidature : 15 octobre 2026 (le cachet de la poste faisant foi).
Date prévue de recrutement : Janvier 2027

ARTICLE 3 :

Les candidats sélectionnés recevront un courrier les informant de la date de convocation à l'entretien.

ARTICLE 4 :

L'accès à ce grade de l'échelle C1 est sans condition de diplôme.

ARTICLE 5 :

Les candidatures doivent être adressées, à l'adresse énoncée ci-dessous :

SEISAAM
À l'attention de Monsieur le Directeur
Route de Lochères
CS 12006
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (*fourni par SEISAAM sur demande du candidat*) ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (*recto/verso*) ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une autorisation écrite pour la demande d'extrait de casier judiciaire (*bulletin n° 2*).

ARTICLE 6 :

La sélection des candidats est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Composition du jury :

- Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son(sa) représentant(e) ,
- Un(e) directeur(trice) d'établissement en fonction dans le département concerné et extérieur à l'établissement,
- Un(e) cadre administratif en fonction.

ARTICLE 7 :

Le Directeur certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-en-Argonne,
Le 03 aout 2026

Le Directeur,
Maxime CLERET

Mo (Amin)

Destinataires :

- Affichage dans l'ensemble des structures de l'établissement

